Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501935-20251210-2025_09_02-DE

Conseillers en exercice :	18
Présents :	13
Absents :	5
Pouvoirs :	2

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 04 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Carole PIGUEL, Jean-Luc GEFFROY, Anne MARGOLIS, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Éric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, et Jean-Paul LEBASTARD.

Absents : Morgane CALVEZ, Stéphanie AMINOT, Vicky RENAULT, Delphine BEAUDOIN et Pierre FONTAINE

Pouvoirs : Morgane CALVEZ donne pouvoir à Jean-Luc GEFFROY
Stéphanie AMINOT donne pouvoir à Anne MARGOLIS

Secrétaire de séance : Éric DURAND

N° 2025-09-02 :	**Finances tarifs communaux 2026**
	Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose qu'en raison d'une erreur de plume, les tarifs présentés dans la délibération ne correspondent pas au souhait initialement formulé par la municipalité de ne pas augmenter les tarifs et conserver ceux de 2025. Aussi, M. le Maire propose de rétablir les tarifs suivants :

Droits de place - installations foraines - marchands ambulants		
Forfaits		2026
Forfait catégoriel / fête foraine	* petites structures / carrousels	35 €
	* auto-tampons	82 €
Vendeurs ambulants	* -5 m²	19 €
	* +5 m²	31 €

Gens du voyage :	2026
Prix par famille et par jour	5 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501935-20251210-2025_09_02-DE

Encart publicitaire dans le bulletin communal	
Parution d'une taille maximale d'un quart de A4 et uniquement pour les activités sur Montreuil-le-Gast.	2026 50.00 €
photocopies	
copie A4 en noir et blanc	0.20 €
copie A3 en noir et blanc	0.30 €
copie A4 en couleur	0.30 €
copie A3 en couleur	0.40 €

Cimetière	
Concessions columbarium	
durée	2026
5 ans	179 €
15 ans	514 €
30 ans	899 €
Plaque pour le jardin du souvenir, prix de la lettre	5 €
Concessions cimetière	
15 ans	112 €
30 ans	177 €
50 ans	263 €
Plaque pour le jardin du souvenir, prix de la lettre	5 €

Droit de place	2026
Vente hebdomadaire (par an)	124 €
Droit de place occasionnel	21 €

Tarif fourrière :	2026
Amende	69 €
Indemnité agriculteurs - épandage des boues - prix au m³	
Indemnité agriculteurs pour épandage des boues prix au m³	5.72 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501935-20251210-2025_09_02-DE

SALLE POLYVALENTE - ANNEE 2026			
DESIGNATION	**LOUEUR**	**PERIODE 1 (mai à sept)**	**PERIODE 2 (oct. à avril)**
Forfait Week-end	Montreuillais et asso hors com	532 €	602 €
	Hors commune	740 €	810 €
	Associations	297 €	343 €
Forfait Journée	Montreuillais et asso hors com	392 €	438 €
	Hors commune	532 €	578 €
	Associations	208 €	239 €
Demi-journée	Montreuillais et asso hors com	281 €	311 €
	Hors commune	404 €	435 €
Vin d'honneur	Associations	22 €	29 €
	Montreuillais et asso hors com	43 €	50 €
	Hors commune	63 €	71 €
Activité commerciale	*	185 €	278 €
Réunion, conférence	*	82 €	116 €
Après-midi Anim. récréative	Asso MLG	69 €	100 €
	asso EXT	104 €	149 €
Soirée Animation récréative	Asso MLG	104 €	134 €
	Asso EXT	156 €	201 €
Option nettoyage	231 €		
Location 1 table et tréteaux (10 p)	10 €		
Location chaises	1 €		
Autres salles	**Tarifs**		
Réunion, conférence demi-journée	35 €		
Réunion, conférence journée	70 €		

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501935-20251210-2025_09_02-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de M. le Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 12 décembre 2025.

Fait le 12 décembre 2025
Le Maire
Lionel HENRY